

-Direction de l'aménagement et développement économique-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2020.047

Demande d'accompagnement et de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Reconquête des friches franciliennes" pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D2020.07.01, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;
- Vu la délibération n°D2020.07.6, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;
- Vu la décision n°2019-05-16 du 23 mai 2019 relative à la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine pour la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu L'arrêté N°2020-07-1 portant délégation de signature du Président à Monsieur Manuel Pluvinal, directeur général des services de Versailles Grand Parc
- Vu le budget en cours.

Contexte

Dans le cadre de sa filière écologie urbaine, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc accompagne la commune des Loges-en-Josas dans la mise en place d'un projet de maraîchage. Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine » de la Région Ile-de-France en 2019, l'Agglomération a porté les études pré-opérationnelles nécessaires au démarrage du projet.

Les études de sol menées ont notamment mis en évidence une présence de plomb relativement élevée sur la parcelle dédiée au projet, à des niveaux très hétérogènes. Afin d'évaluer les risques de migration du plomb dans les cultures, un protocole d'évaluation va être déployé.

Ainsi, des travaux de remise en état du site pour préparer la terre à l'expérimentation seront effectués à l'automne 2020 (labour et semis d'un couvert végétal). Un bureau d'étude spécialisé sera missionné pour la mise en place d'un protocole expérimental, le prélèvement d'échantillons et l'interprétation des résultats d'une première saison de culture en 2021.

La Région Ile-de-France et ses partenaires ayant lancé un appel à manifestation d'intérêt

«Reconquête des friches franciliennes », dans lequel le projet peut s'inscrire, la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sollicite auprès de la Région Ile-de-France l'accompagnement et les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans le cadre de cette opération.

En conséquence, le Président décide

- 1) de solliciter auprès de la Région Ile-de-France l'accompagnement et les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans la cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Reconquête des friches franciliennes »;
 - 2) que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
 - 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
Monsieur le Préfet des Yvelines,
Madame la Trésorière Municipale de Versailles.
-

A Versailles, le

Le Président,

François de MAZIERES

Maire de Versailles